

ANNEXE III ONGLET 0.1

INTERDICTION OU OBLIGATION D'ALLER TOUT DROIT, DE TOURNER À GAUCHE OU DE TOURNER À DROITE RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU			
Intersection	Approche	Manœuvre	Catégories
1 ^{re} Avenue / 18 ^e Rue / Eugène-Lamontagne, rue	nord	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
Abraham, côte / Sainte-Geneviève, côte	ouest	Interdiction de tourner à droite, de 7 heures à 9 heures, du lundi au vendredi	Tous, excepté taxis
	est	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
Abraham, côte / De Saint-Vallier Est, rue	ouest	Obligation d'aller tout droit	Tous
Belvédère, avenue / Pente-Douce, côte de la	sud	Obligation de tourner à droite	Bicyclettes
	est	Obligation d'aller tout droit	Bicyclettes
Canardière, chemin de la / Terminus RTC	est	Obligation d'aller tout droit	Tous, excepté autobus
	ouest	Obligation d'aller tout droit	Tous, excepté autobus
Capucins, boulevard des / Accès privé (Papiers White Birch) / Voie de desserte	nord	Obligation d'aller tout droit	Tous
Charest Est, boulevard / Accès privé (Stationnement Place Cartier)	est	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
Charest Est, boulevard / Aqueduc, rue de l'	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
Charest Est, boulevard / Caron, rue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à gauche	Tous
Charest Est, boulevard / Chapelle, rue de la	est	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
Charest Est, boulevard / Parvis, rue du	est	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
Charest Est, boulevard / Pont, rue du	est	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à gauche	Camions et motocyclettes
	ouest	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Camions et motocyclettes

ANNEXE III ONGLET 0.1

INTERDICTION OU OBLIGATION D'ALLER TOUT DROIT, DE TOURNER À GAUCHE OU DE TOURNER À DROITE RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU (suite)			
Intersection	Approche	Manœuvre	Catégories
Charest Ouest, boulevard / Marie-de-l'Incarnation, rue	nord	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Charest Ouest, boulevard / Saint-Sacrement, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Camions
Grande Allée Est / De Senezerguez / Général-De Montcalm, cours du	ouest	Interdiction de tourner à gauche	Tous
Grande Allée Ouest / De Bougainville, avenue / Montcalm, avenue	est	Obligation d'aller tout droit	Camions
	ouest	Obligation d'aller tout droit	Camions
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
Henri-Bourassa, boulevard / Accès privé (Hôpital de l'Enfant-Jésus)	nord	Obligation d'aller tout droit	Tous, excepté véhicules autorisés
	sud	Obligation d'aller tout droit	Tous, excepté véhicules autorisés
Honoré-Mercier, avenue / D'Aiguillon, rue	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
Honoré-Mercier, avenue / Dauphine, rue	nord	Interdiction de tourner à gauche	Tous
Honoré-Mercier, avenue / Saint-Jean, rue	nord	Interdiction de tourner à gauche	Tous
Jean-Lesage, boulevard / Accès privé (SAAQ et Palais de justice)	sud	Obligation d'aller tout droit ou de tourner à droite	Tous
Marie-de-l'Incarnation, rue / D'Ailleboust, rue	nord	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Marie-de-l'Incarnation, rue / Guyart, rue	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Marie-de-l'Incarnation, rue / Kirouac, rue	nord	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Marie-de-l'Incarnation, rue / Montmartre, rue de	nord	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Marie-de-l'Incarnation, rue / Napoléon, rue	nord	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 9 heures, du lundi au vendredi	Tous

ANNEXE III ONGLET 0.1

INTERDICTION OU OBLIGATION D'ALLER TOUT DROIT, DE TOURNER À GAUCHE OU DE TOURNER À DROITE RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU (suite)			
Intersection	Approche	Manœuvre	Catégories
Marie-de-l'Incarnation, rue / Oblats, avenue des	nord	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	nord	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 9 heures, du lundi au vendredi	Tous, excepté autobus
	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Marie-de-l'Incarnation, rue / Raoul-Jobin, rue	nord	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	nord	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 9 heures, du lundi au vendredi	Tous, excepté autobus
	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Marie-de-l'Incarnation, rue / Saint-Bernard, rue	nord	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Marie-de-l'Incarnation, rue / Saint-Vallier Ouest, rue	nord	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	sud	Interdiction de tourner à gauche	Tous
Pente-Douce, côte de la / Chouinard, avenue	est	Obligation d'aller tout droit	Bicyclettes
René-Lévesque Est, boulevard / De La Chevrotière, rue	est	Obligation d'aller tout droit	Autobus interurbains, nolisés, touristiques
	ouest	Obligation d'aller tout droit	Autobus interurbains, nolisés, touristiques
René-Lévesque Est, boulevard / Turnbull, rue	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Belvédère, avenue	est	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Brown, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous

ANNEXE III ONGLET 0.1

INTERDICTION OU OBLIGATION D'ALLER TOUT DROIT, DE TOURNER À GAUCHE OU DE TOURNER À DROITE RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU (suite)			
Intersection	Approche	Manœuvre	Catégories
René-Lévesque Ouest, boulevard / Cartier, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / De Bougainville, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / De Bourlamaque, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Châtellenie, avenue de la	est	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Coulonge, avenue de	est	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / De Salaberry, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Érables, avenue des	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Ernest-Gagnon, avenue	est	Obligation d'aller tout droit, de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Louis-Fréchette, avenue / Thornhill, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Marguerite-Bourgeoys, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous

ANNEXE III ONGLET 0.1

INTERDICTION OU OBLIGATION D'ALLER TOUT DROIT, DE TOURNER À GAUCHE OU DE TOURNER À DROITE RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU (suite)			
Intersection	Approche	Manœuvre	Catégories
René-Lévesque Ouest, boulevard / Rodolphe-Forget, Avenue	est	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Sir-Adolphe-Routhier, avenue	est	Obligation d'aller tout droit, de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
Sainte-Foy, chemin / Belvédère, avenue	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Sainte-Foy, chemin / Ernest-Gagnon, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Sainte-Foy, chemin / Eymard, rue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Sainte-Foy, chemin / Holland, avenue / Saint-Sacrement, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
Sainte-Foy, chemin / Jésuites, avenue des	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Sainte-Foy, chemin / Joffre, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Sainte-Foy, chemin / Marguerite-Bourgeoys, avenue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
Sainte-Foy, chemin / Père-Pelletier, avenue du	ouest	Obligation d'aller tout droit	Bicyclettes
Sainte-Foy, chemin / Vimy, avenue de	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes

ANNEXE III ONGLET 0.1

INTERDICTION OU OBLIGATION D'ALLER TOUT DROIT, DE TOURNER À GAUCHE OU DE TOURNER À DROITE RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES			
Intersection	Approche	Manœuvre	Catégories
Masson, boulevard / Abril, rue / Terminus RTC	nord	Obligation d'aller tout droit ou tourner à gauche	Tous, excepté autobus
	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous, excepté autobus
Masson, boulevard / Gide, rue	sud	Obligation d'aller tout droit	Camions
Morand, rue / Chatrian, avenue	est	Obligation d'aller tout droit	Camions
Neuvalle, boulevard / Létourneau, rue	nord	Obligation d'aller tout droit	camions
Wilfrid-Hamel, boulevard / Bazin, rue	est	Obligation d'aller tout droit	Autobus urbains
	ouest	Obligation d'aller tout droit	Autobus urbains
Wilfrid-Hamel, boulevard / Fillon, rue	est	Obligation d'aller tout droit	Autobus urbains
	ouest	Obligation d'aller tout droit	Autobus urbains
Wilfrid-Hamel, boulevard / Monseigneur-Plessis, rue	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous

ANNEXE III ONGLET 0.1

INTERDICTION OU OBLIGATION D'ALLER TOUT DROIT, DE TOURNER À GAUCHE OU DE TOURNER À DROITE RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE			
Intersection	Approche	Manœuvre	Catégories
Grande Allée Ouest / Cardinal-Bégin, rue du	est	Obligation d'aller tout droit	Camions et motocyclettes
Laurier, boulevard / Chanoine-Morel, avenue du	est	Obligation d'aller tout droit	Bicyclettes
Laurier, boulevard / Robert-Bourassa, autoroute	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
Quatre-Bourgeois, chemin des / Amanda-Savard, rue	est	Obligation d'aller tout droit	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
Quatre-Bourgeois, chemin des / Neilson, boulevard	nord	Obligation d'aller tout droit	Tous
	est	Obligation d'aller tout droit	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Belvédère, avenue	est	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi, excepté autobus et taxis	Tous
	ouest	Interdiction de tourner à gauche, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi, excepté autobus et taxis	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Bon-Air, avenue du	ouest	Obligation d'aller tout droit, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Eymard, rue	ouest	Obligation d'aller tout droit, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Holland, avenue	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Le Normand, avenue	est	Obligation d'aller tout droit, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Louis-Fréchette, Avenue / Thornhill, avenue	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Maguire, avenue / Painchaud, avenue	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous
René-Lévesque Ouest, boulevard / Parc-Gomin, rue du	est	Obligation d'aller tout droit, de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures 30, du lundi au vendredi	Tous

ANNEXE III ONGLET 0.1

INTERDICTION OU OBLIGATION D'ALLER TOUT DROIT, DE TOURNER À GAUCHE OU DE TOURNER À DROITE RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG			
Intersection	Approche	Manœuvre	Catégories
3 ^e Avenue Ouest / 52 ^e Rue Ouest	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous, excepté bicyclettes
3 ^e Avenue Ouest / 55 ^e Rue Ouest	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Bicyclettes
Henri-Bourassa, boulevard / Daim, rue du / Loutres, rue des	sud	Interdiction de tourner à gauche	Tous
Henri-Bourassa, boulevard / Louis-XIV, boulevard	sud	Interdiction de tourner à gauche	Tous
Henri-Bourassa, boulevard / Accès privés (Carrefour Charlesbourg et Place Henri-Bourassa)	nord	Interdiction de tourner à gauche	Tous
ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES			
Intersection	Approche	Manœuvre	Catégories
Bastien, boulevard / Saint-Alphonse, rue	est	Interdiction de tourner à droite	Tous